



Disraeli

# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT NUMÉRO 719

### Entrée en vigueur

#### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le règlement de concordance numéro 721 amendant numéro 641 relatif au zonage est entré en vigueur le 22 novembre 2024 à la suite de l'émission du certificat de conformité émis par le greffier-trésorier de la MRC des Appalaches.

Ce règlement a pour effet de modifier le règlement relatif aux dérogations mineures.

Une copie du règlement de concordance numéro 721 est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 550, Avenue Jacques-Cartier à Disraeli, du lundi au jeudi de 7 h 45 h à 16 h 30.

**DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 26<sup>e</sup> jour de novembre 2024.**

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière

---

### ***Certificat de publication***

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au [www.villededisraeli.ca](http://www.villededisraeli.ca) et affiché une copie à l'hôtel de ville, 26<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière